

Calendrier de l'avent

Du 1^{er} au 24 décembre 2023

RÈGLEMENT

JEU-CONCOURS INSTAGRAM

#CalendrierDeLAventLesOrres

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

L'office de tourisme des Orres ci-après dénommé « l'organisateur », situé 1, place de l'Étoile, 05200 LES ORRES, organise du 1^{er} décembre 2023 au 24 décembre 2023, un jeu gratuit, sans obligation d'achat, intitulé : « Calendrier de l'avent - Féeries d'hiver » (ci-après dénommé « le jeu-concours »), selon les modalités décrites dans le présent règlement. Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Twitter, Instagram, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu-concours gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet et inscrit sur Instagram ainsi que d'une adresse électronique valide, à l'exception du personnel de la société organisatrice (SEMLORE) ainsi que de toute personne ayant participé à l'élaboration du jeu. Le jeu-concours est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – PRINCIPE ET CONSIGNES

Un concours différent aura lieu chaque jour sur une durée de 24 jours, du 01 au 24 décembre 2023.

- Les 1^{er}, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23 et 24 décembre, les concours auront lieu en publication Instagram.
- Les 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22 décembre, les concours auront lieu en story Instagram.

A l'issue de chaque concours, un tirage au sort aura lieu par des membres de l'Office de tourisme des Orres .

ARTICLE 4 – TIRAGE AU SORT DES GAGNANTS

Concours publication : Un tirage au sort sera effectué 5 jours après la publication du jeu parmi les personnes qui auront rempli les conditions définies dans la publication.

Concours story : Un tirage au sort sera effectué 24h après la story parmi les personnes qui auront rempli les conditions définies dans la story.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage au sort si toutes les conditions ne sont pas remplies.

Les gagnants seront contactés via Instagram dans les 3 jours suivant la désignation des gagnants, leur confirmant leur victoire et les modalités d'utilisation du lot. Ils devront se manifester dans un délai d'une semaine pour acter cette victoire.

Tout gagnant ne se manifestant pas dans ce délai renonce à son lot. L'organisateur pourra alors procéder à un nouveau tirage au sort.

ARTICLE 5 – RÉCOMPENSE

Chaque jour le lot mentionné dans la publication/story sera à gagner. Ce lot ne pourra ni faire l'objet d'un échange, d'une modification ou d'un remboursement et ce, même si le gagnant n'a pu bénéficier de celui-ci dans la période impartie peu importe la cause (médicale, météorologique, disponibilité...).

Les lots sont utilisables en une seule fois, aucune monnaie ne sera rendue sur les bons d'achat.

Un voucher ainsi que les contacts pour réaliser la réservation seront envoyés aux gagnants par mail.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS

Les 24 gagnants s'engagent à :

- Suivre le compte Instagram de l'Office de tourisme des Orres @lesorres

L'Office de tourisme des Orres s'engage à :

- Attribuer les lots aux 24 gagnants.

ARTICLE 7 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 8 – MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT

Le règlement est consultable à l'accueil de l'Office de tourisme des Orres et en ligne sur le site www.lesorres.com.

L'office de tourisme des Orres ne saurait être tenu pour responsable en cas d'annulation des concours si les circonstances l'imposaient.

Pour toutes questions, contactez Aurélie Bellet à cm@lesorres.com. Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

